



Compte rendu du conseil municipal du vendredi 10 décembre 2021

Convocation : 4 décembre 2021

Affichage du compte-rendu : 18 décembre 2021

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 décembre 2021 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Emilie DACLIN, Guy TONNAIRE, Ernest MARTENOT, Jérôme BERT, Sandrine DEBRAND, Michel ROCHET, Daniel FERNIOT.

Absents : Georges MONNIER donne pouvoir à Yves CHALUMEAU, Anne LE GUIRIEC-ROY donne pouvoir à Audrey WEST-LAMY, Claudine MILLER, Jocelyne GENELETTI donne pouvoir à Michel ROCHET

Secrétaire de séance : Mme Audrey WEST-LAMY

Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD arrive à 19h10.

Le précédent compte-rendu du conseil municipal amène les remarques suivantes de la part de M. Rochet : Concernant la DPU de l'OAP Rue Mouffetard, il n'a jamais été dit que l'opération était trop onéreuse. Il n'a jamais été fait mention des jardins concernant le projet du groupe scolaire. Le voyage à Vöhl n'a pas été abordé en conseil municipal.

Le compte -rendu est adopté par 12 voix pour et 2 voix contre.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil municipal sont approuvées à l'unanimité sauf stipulations.

1 – DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du terrain cadastré AD 158.

2 – Subventions 2021 aux associations :

M. Chalumeau, adjoint aux finances, explique que les subventions sont versées aux associations qui présentent un dossier accompagné d'un bilan financier. Il est proposé d'attribuer une subvention à l'OMS (650€), et une cotisation au comité de Jumelage de 1 366 € correspondant à 1€ par habitant. Les communes de Chamblay et de Port-Lesney versent également une cotisation. Mme Genet a envoyé un courrier suite à la demande du bilan financier. Lecture en est faite au conseil.

Le conseil décide d'attribuer la subvention et la cotisation comme proposé.

3 – Achat d'un récupérateur d'eau :

Mme le Maire informe qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour l'achat du récupérateur d'eau puisque le conseil municipal du 25 septembre 2020 a donné délégation au maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Qui plus est, une délibération en date du 7 mai 2021 a été prise pour autoriser la demande de subvention inhérente à cet achat budgété. Pour Messieurs Rochet et Ferniot, un tel achat n'est pas rentable.

Il est rappelé que l'arrosage du stade évitera le jaunissement de la pelouse l'été et de refaire un traitement régulièrement du stade qui souffre du manque d'arrosage. La réserve d'eau servira également pour l'arrosage des massifs floraux. M. Bert demande pourquoi un récupérateur d'eau sur le bâtiment des services techniques au moment de sa construction n'a pas été envisagé. M. Rochet répond que la cuve n'était pas étanche.

4 – Avances sur dépenses d'investissement 2022 :

Si le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier 2022, une délibération est obligatoire pour pouvoir payer en début d'année 2022 les factures d'investissement. La limite d'engagement anticipée possible pour l'exercice 2022 correspond à 25 % de la somme budgétée en 2021 ce qui correspond à 284 000 € qui seront répartis au chapitre 21 pour 84 000 € et au chapitre 23 pour 200 000 €.

La trésorerie autorise le paiement des factures d'investissement pour 2021 jusqu'au 15 décembre. Il n'est donc pas judicieux de faire les restes à réaliser qui correspondent aux devis engagés en 2021 mais dont on n'a pas encore reçu les factures.

Le conseil municipal approuve l'autorisation spéciale de dépenses pour un montant de 284 000 €.

5 – Demande de changement d'horaire de l'agent postal :

Mme le Maire explique que Mme Ardoin travaille actuellement de 8h50 à 12h10 pour une ouverture de l'agence postale de 9h à 12h. Cette dernière occupe un autre travail et souhaiterait travailler de 8h20 à 11h40 afin que ses deux emplois soient compatibles, ce qui impliquerait une modification des horaires d'ouverture de l'agence postale. Après renseignements pris auprès de la poste, celle-ci laisse la commune décisionnaire. Madame le maire ouvre la discussion :

M. Bert signale que le changement d'horaire peut poser problème aux administrés et une fermeture à 11h30 le dérange.

Mme Daclin demande la fréquentation de 11h à 12h et quel est l'intérêt d'ouvrir plus tôt.

M. Chalumeau souligne que l'employé ne choisit pas ses horaires.

M. Rochet demande si l'on peut faire un essai. Mme le Maire précise qu'un retour en arrière sera difficilement possible.

M. Martenot demande si un agent de la mairie ne pourrait pas aller à l'agence postale de 11h30 à 12h. Mme le Maire répond que l'on ne peut pas étendre la plage horaire d'ouverture, une convention a été passée avec La Poste.

Mme Falcinella-Gillard pense qu'à 11h30 la fréquentation de l'agence postale est intense. Ne pas oublier les entreprises qui viennent déposer leur courrier en fin de matinée.

Mme Daclin demande une étude.

Finalement, il est décidé à l'unanimité un report de la décision au prochain conseil municipal et un pointage pendant un mois de la fréquentation de 11h30 à 12h afin d'avoir une idée plus précise de l'impact d'une modification d'ouverture. Madame Ardoin en sera informée.

6 – Travaux du gymnase :

Mme le Maire explique qu'un chiffrage de l'isolation de la façade sud a été rajouté suite à la demande lors du dernier conseil municipal. Les travaux sont estimés à 12 500 € HT.

Présentation du tableau de financement :

Montant des travaux		533 700.00 €
---------------------	--	---------------------

Financeurs	Taux	Montant
DETR	20%	106 740.00 €
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou DST	20%	106 740.00 €
Effilogis	10%	53 370.00 €
Jeunesse et Sport	10%	53 370.00 €
Montant des subventions		320 220.00 €
Autofinancement	40%	213 480.00 €
Coût HT prévisionnel		533 700.00 €

Les dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès des différents organismes. Les travaux pourront commencer lorsque l'on aura les arrêtés d'attribution des subventions.

Le conseil municipal autorise le Maire à demander les financements et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses :

ONF : L'Etat abandonne la contribution supplémentaire de 30 millions d'euros demandée aux communes forestières pour le budget de l'ONF. En contrepartie, les communes forestières s'engagent à accroître la contractualisation nécessaire pour la filière bois française.

Vœux à la population : Au vu du contexte sanitaire actuel et après consultation des maires des communes voisines, la cérémonie pour les vœux de 2022 est annulée pour la deuxième année consécutive.

Mme le Maire et les adjoints ont suivi un webinaire avec M. Le Préfet le mardi 7 décembre 2021. Le Jura est le 3^{ème} département de France le plus touché par la cinquième vague. Le Préfet ne veut pas prendre d'arrêté interdisant les manifestations publiques ou les rassemblements. Pour autant, il demande aux maires de prendre les bonnes décisions en bonne intelligence et responsabilité. Il préconise toutefois d'interdire les buvettes et la dégustation sur place partout où le masque est retiré. Les maires ont demandé un arrêté préfectoral qui leur a été refusé.

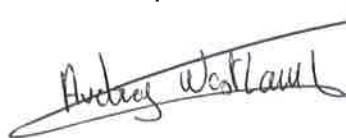
Marché de Noël : Le foyer rural a été informé de l'obligation du pass sanitaire et du port du masque en intérieur et extérieur et que la consommation sur place est interdite. En accord avec les adjoints, Mme le Maire a fait parvenir un mail à l'association lui signifiant les règles et mesures préconisées par le préfet, et l'informant que la municipalité n'est pas favorable au maintien de la manifestation sans toutefois l'interdire. Le foyer rural souhaite maintenir le marché de Noël compte tenu de l'engagement de frais liés notamment aux commandes de repas à emporter mais en prévoyant quelques restrictions supplémentaires.

M. Rochet demande s'il y a eu un dépôt de gerbe le 5 décembre 2021. Rien n'a été prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.

La secrétaire

Audrey WEST-LAMY



Le Maire

Sandra HÄHLEN

